

Conseil convoqué le 4 juillet 2025,
suite à la réunion du 3 juillet 2025 qui n'avait pas le quorum

Conseil municipal du	9 juillet 2025	Délibération N°	2025-35	1/1
----------------------	----------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Remboursement de frais liés à des avances d'achats nominative

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	
Laurence HUZE		X	Patricia BRAY
Franck LAMBLARDY		X	Raphaël NORBLIN
Mathieu MARÇAL		X	
Jean-Nicolas MASSON		X	
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 6

Votants 9

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire une délibération pour rembourser aux personnes désignées ci-dessous des factures qu'elles ont avancées financièrement à la commune. La délibération 2025-21 est donc annulée.

- Monsieur Raphaël NORBLIN : 133.52 € pour l'achat de crémant et chips pour l'apéro des quartiers
- Monsieur Jacky CAPEL : 137.54 € pour l'achat d'une batterie pour le tracteur du service technique
- Madame Claude MANSUY : 236.26 € pour les achats de matériels pour l'atelier philosophie qu'elle a animé ainsi que le cadeau des CM2 partant en 6^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

- Approuve le remboursement de ces factures
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN